

0860005N
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CITE TECHNIQUE EDOUARD BRANLY
2 RUE EDOUARD BRANLY
86106 CHATELLERAULT CEDEX
Tel : 0549025260

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : BILAN TARIFS APPLICABLES AUX ASSOCIATION SUITE AU COVID-19

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 62
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/06/2022
Réuni le : 23/06/2022
Sous la présidence de : Philippe Palisse
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les tarifs applicables aux associations dû à la crise sanitaire COVID-19

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TARIFS APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022(bilan)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Palisse

Prénom : Philippe

Signé le: 28/06/2022 16:22:08

OCCUPATION DES LOCAUX PAR LES ASSOCIATIONS
BILAN

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

	GYMNASSE	MUR D'ESCALADE	SALLE DE MUSCULATION	TERRAIN SYNTHETIQUE	PARTICIPATION FINANCIERE 2022	DUREE DE LA CONVENTION
LUNDI		UNSS de 17 h 30 à 19 h				
	SOC 19 h - 21 h		SOC 19 h - 21 h			
MARDI		UNSS de 17 h 30 à 19 h			BROADWAY SCHOOL 200 € Renonciation le 28/09/21	du 14/09/2021 au 21/06/2022
	BROADWAY SCHOOL 19 h - 21 h		SOC 19 h - 21 h			
MERCREDI		UNSS de 13 h 30 à 16 h 30			SOC 800 €	du 08/11/2021 au 15/04/2022
	SOC 17 h - 18 h 30	CAF 19 h - 22 h 30				
JEUDI		UNSS de 17 h 30 à 19 h			CAF 500 €	du 15/09/2021 au 24/06/2022
		CAF 19 h - 22 h 30				
VENDREDI		Pas d'UNSS			ADSEA 150 €	du 17/09/2021 au 24/06/2022
	SOC 17 h 30 - 18 h 45	CAF 18 h 45 - 22 h 30	ADSEA 18 h - 20 h			
SAMEDI	SOC 10 h - 12 h 14 h - 17 h			SOC 9 h - 12 h SOC 14 h - 17 h <i>si intempéries</i>		
		CAF 14 h - 16 h 30 <i>1 dimanche par mois + 1 2eme dimanche par trimestre</i>		SOC 9 h - 12 h <i>si intempéries</i>		
DIMANCHE						

Le SOC occupera le gymnase et le terrain synthétique les mercredis et jeudis des vacances de février et Pâques.

Le CAF utilisera le mur d'escalade le samedi 11 décembre 2021 de 12 h à 20 h (arbre de Noël) et le vendredi 4 février 2022 de 18 h 30 à minuit (séance carnaval).